

Les oiseaux de landes et la gestion forestière



Aurélien Renard © CNPF

Lande boisée.

Les forêts ne se limitent pas aux seuls boisements. Les milieux ouverts comme les landes ou les clairières, par exemple, font partie intégrante de l'écosystème forestier.

Ils accueillent plusieurs espèces d'oiseaux dont certaines sont typiques de ces milieux et se rencontrent rarement ailleurs.

Aussi, ces habitats d'espèces nécessitent-ils une attention particulière.

Reconnaître l'habitat

La lande est un espace ouvert caractérisé par la présence d'arbrisseaux et de sous-arbrisseaux à feuilles persistantes comme les Ajoncs, les Genêts ou encore les Bruyères. Elle occupe généralement des sols pauvres et acides.

L'apparition des landes résulte souvent de l'exploitation des forêts par l'homme. La déforestation suivie par la mise en culture a favorisé l'appauvrissement des sols, notamment par lessivage. L'abandon progressif des pratiques agricoles a permis le développement d'une végétation basse, seule à pouvoir se développer dans ces conditions difficiles (sols lessivés très acides).



Aurélien Renard © CNPF

Fleurs de Bruyère ciliée.

Les landes constituent souvent des habitats d'intérêt communautaire protégés par la directive « Habitats, Faune, Flore » parce qu'ils sont susceptibles d'accueillir des espèces animales ou végétales rares et menacées.

Reconnaître les oiseaux

Plusieurs espèces d'oiseaux sont susceptibles d'être observées dans les landes et les clairières. Cependant, chaque espèce a ses préférences et leur présence est fonction de plusieurs critères dont les principaux sont la hauteur et le type de végétation, la superficie du milieu et sa localisation (intraforestier ou en périphérie de la forêt), etc...



Aurélien Renard © CNPF

Lande dominée par la Callune.

Gérer l'habitat

• l'Alouette lulu et la Fauvette pitchou recherchent les surfaces ouvertes où la végétation est rase ou de faible hauteur. Les landes à bruyères par exemple leur conviennent parfaitement. Elle fréquentent des zones ouvertes de superficie variable allant de quelques ares à plusieurs hectares,



P. Perrin - LPO

Fauvette pitchou.

• l'Engoulevent d'Europe, le Busard Saint-Martin et le Pipit des arbres tolèrent une végétation plus haute composée de Callune et d'Ajoncs par exemple et fréquenteront volontiers les jeunes plantations et les terrains en friche. Les deux premiers nichent au sol et sont donc plus vulnérables.



P. Perrin - LPO

Busard Saint-Martin.

• d'autres espèces peuvent également être rencontrées en lisière de forêt ou de landes intraforestières de grande superficie. Citons par exemple le Circaète Jean-le-Blanc, le Faucon hobereau ou la Bondrée apivore qui y viennent pour chasser.

Parmi les espèces présentées, la Fauvette pitchou est celle dont les exigences écologiques sont les plus fortes. La survie de ses populations est directement liée à la présence de landes intraforestières à végétation basse type bruyères. Leur maintien est donc primordial.

Autrefois, l'entretien était assuré par l'élevage extensif. Aujourd'hui, cette pratique a disparu et les landes s'enrichissent petit à petit ou sont plantées. Voici quelques préconisations en faveur de la préservation de ces milieux :

- maintenir le caractère ouvert des landes par des opérations d'abattage, de broyage ou de débroussaillage réguliers si nécessaire,



Aurélien Renard © CNPF

Lande colonisée par le bouleau.

- éviter la plantation sur ces milieux acides difficilement valorisables,
- dans la mesure du possible, effectuer les interventions prévues dans la lande ou dans les parcelles à proximité en dehors de la période de reproduction des oiseaux qui court d'avril à août,
- veiller au bon équilibre sylvo-cynégétique. En plus des dégâts sur les arbres, le gros gibier (et notamment le sanglier) peut détruire les couvées au sol par prédation ou simplement par piétinement lorsque les populations sont importantes.

Dans le cadre du réseau Natura 2000, l'entretien des milieux ouverts forestiers peut faire l'objet d'une contractualisation entre le propriétaire et l'Etat. En échange du respect d'engagements liés à la bonne mise en œuvre de l'opération et au maintien du milieu dans un état favorable, les coûts des travaux sont indemnisés à 100 %.

Document réalisé avec le concours financier de :